



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 24 JUILLET 2023

*_*_*

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de décrets suivants :

1. **Projet de décret n° 2.23.565** édictant diverses mesures relatives à la situation statutaire des magistrats.

Approuvé.

2. **Projet de décret n° 2.23.492** modifiant et complétant le décret n° 2-98-183 du 24 chaabane 1420 (3 décembre 1999) fixant les attributions et les modalités de composition et de fonctionnement de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture.

Approuvé sous réserve d'ajouter un représentant du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique à la composition de cette commission.

3. **Projet de décret n° 2.23.668** modifiant et complétant le décret n° 2-04-89 du 18 rabii II 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants.

Approuvé.

4. **Projet de décret n° 2.23.558** pris pour l'application des dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 69.00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

Il a été décidé de reporter l'examen de ce projet à une prochaine réunion du Conseil du Gouvernement.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur des affaires civiles et des professions juridiques et judiciaires au Ministère de la Justice ;
- Le Directeur des ressources humaines au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et forêts - Département de l'Agriculture ;
- La Directrice de l'Office du développement de la coopération ;
- Le Directeur de l'École Nationale d'Architecture à Oujda.